



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
Henri Robert SA, La Chaux-de-Fonds
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Henri Robert SA, La Chaux-de-Fonds
3. Publication de la fusion:
25.06.2018
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Henri Robert SA
Rue des Champs 21
2300 La Chaux-de-Fonds, Rue des Champs 21,
2300 La Chaux-de-Fonds
6. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Etude Bosshart - Gautschi - Sautaux - Erard
2300 La Chaux-de-Fonds

04323725



Freitag - Vendredi - Venerdì, 29.06.2018, No 124, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Fusion von Gesellschaften (Art. 25 Abs. 2 FusG) - Avis aux créanciers suite à une fusion de sociétés (Art. 25 al. 2 LFus) - Diffida ai creditori in seguito a una fusione di società (Art. 25 cpv. 2 LFus)